

Toujours lire la notice de votre médicament

les 7 règles d'or

Conservez le médicament et sa notice dans la boîte d'origine : elle assure la protection du médicament et facilite aussi son identification.

En cas de doute

N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien : ils vous renseigneront !

En cas d'intoxication

Consultez le site : www.centres-antipoison.net

Pour plus d'informations www.afssaps.sante.fr

RÈGLE N°1



Respectez les indications

Un médicament est destiné à guérir, soulager ou prévenir une ou plusieurs maladie(s) bien précise(s) : ne donnez jamais un médicament qui vous a été prescrit à quelqu'un d'autre.

Ne prenez jamais certains médicaments en cas de contre-indications

Par exemple, si vous êtes enceinte, allergique...

RÈGLE N°2



RÈGLE N°3



Attention aux situations modifiant les conditions d'emploi

Prise d'autre(s) médicament(s), coexistence d'une autre maladie...

Adaptez votre mode de vie

Prenez garde à certains aliments ou boissons, en cas de conduite de véhicule...

RÈGLE N°4



RÈGLE N°5



Respectez les modalités de prise

Posologie (dose et fréquence des prises), durée de traitement, horaires par rapport aux repas...

Contactez votre médecin ou votre pharmacien en cas d'effet indésirable

RÈGLE N°6



RÈGLE N°7



Restez vigilant quel que soit le médicament que vous prenez

Médicament sur ordonnance, ou conseillé par votre pharmacien, ou encore acheté de votre propre initiative

afssaps 

Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé